

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 04810

Numéro SIREN : 398 597 500

Nom ou dénomination : A.S. IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2022 sous le numéro de dépôt 39316

Certifié Conforme

La Présidence



COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Valeurs au 31/12/21			% de l'actif	Valeurs au 31/12/20	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				4		4
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	19 517	9 483	10 033		12 833	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				3		3
Terrains						
Constructions	24 370	24 370				
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	157 976	150 777	7 199		10 007	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				6		5
Participations	2 780		2 780		2 780	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 833		11 833		11 833	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	216 475	184 630	31 845	13	37 453	13
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	2 274		2 274	1	400	
Créances				46		57
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	112 000		112 000		139 000	
Autres créances (3)	2 383		2 383		30 324	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	380		380		380	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	100 991		100 991	40	83 236	28
Charges constatées d'avance (3)	1 414		1 414	1	5 591	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	219 441		219 441	87	258 932	87
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	435 916	184 630	251 286	100	296 385	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Valeurs au 31/12/21	% du passif	Valeurs au 31/12/20	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 30 000)	30 000	12	30 000	10
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		19		16
Réserve légale	3 000		3 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	45 000		45 000	
Report à nouveau	-15 329	-6	160 380	54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-74 631	-30	-175 709	-59
SITUATION NETTE	-11 960	-5	62 671	21
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-11 960	-5	62 671	21
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	49 952	20	50 000	17
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 023	2	15 127	5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	21 288	8	30 613	10
Fournisseurs, factures non parvenues	2 100	1	2 340	1
Dettes fiscales et sociales	100 883	40	62 634	21
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	84 000	33	73 000	25
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	263 246	105	233 714	79
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	251 286	100	296 385	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

263 246

233 714

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	337 345	100	152 983	100	184 362	121
Montant net du chiffre d'affaires	337 345	100	152 983	100	184 362	121
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 313		3 217	2	-1 904	-59
Autres produits	3 104	1	10 198	7	-7 095	-70
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	341 762	101	166 399	109	175 363	105
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	137 191	41	140 704	92	-3 514	-2
Impôts, taxes et versements assimilés	3 864	1	3 800	2	64	2
Salaires et traitements	174 606	52	139 154	91	35 452	25
Charges sociales	56 802	17	37 205	24	19 597	53
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	5 608	2	4 383	3	1 225	28
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	38 343	11	15 974	10	22 369	140
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	416 413	123	341 220	223	75 193	22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-74 651	-22	-174 821	-114	100 170	57
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21		3		18	689
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	21		3		18	689
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	21		3		18	689
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-74 631	-22	-174 819	-114	100 188	57
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			890	1	-890	-100
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			890	1	-890	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-890	-1	890	100
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	341 783	101	166 402	109	175 381	105
TOTAL DES CHARGES	416 413	123	342 110	224	74 303	22
Bénéfice ou Perte	-74 631	-22	-175 709	-115	101 078	58

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En Euro

Du 01/01/2021 au 31/12/2021 **AS IMMO****FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 251 286,18 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -74 630,73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'entreprise subit encore les conséquences de la crise Covid, à savoir, des décalages nombreux de signatures du fait des ralentissements administratifs ou de constructions.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages

5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A.S. IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 12 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier, 92 140 Clamart
398 597 500 RCS Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2022

! – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
A neuf heures,

Les associés de la société A.S. IMMO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 12 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier - 92 140 Clamart, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Sophie DEMARE, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Michel Demarre est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2021,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,

NCD PD [Signature]

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2021 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

neg HS

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à
- 74 630,73 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **- 74 630,73 euros**

Au compte "report à nouveau" - 74 630,73 euros
S'élevant ainsi à - 89 959,85 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de
- 11 959,85 euros, et s'établiraient ainsi :

- Capital social		30 000,00
- Réserve légale		3 000,00
- Autres réserves		45 000,00
- Report à nouveau		- 89 959,85

*** Soit un total des capitaux propres de - 11 959,85**

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2018 :
30 000 euros, soit 60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Exercice clos le 31/12/2020 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NG HD

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé à la Présidente, qui s'est élevée à un montant de 24 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

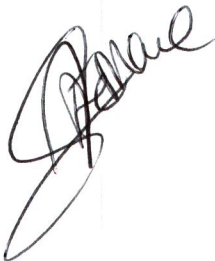
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Anne-Sophie DEMARE



Le secrétaire
Michel Demarre



A.S. IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 12 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier, 92 140 Clamart
398 597 500 RCS Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2022

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à
- 74 630,73 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **- 74 630,73 euros**

Au compte "report à nouveau" **- 74 630,73 euros**
S'élevant ainsi à - 89 959,85 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de
- 11 959,85 euros, et s'établiraient ainsi :

- Capital social		30 000,00
- Réserve légale		3 000,00
- Autres réserves		45 000,00
- Report à nouveau		- 89 959,85

* Soit un total des capitaux propres de		- 11 959,85

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2018 :

30 000 euros, soit 60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Exercice clos le 31/12/2020 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

Anne-Sophie DEMARE

